

LA PRÉCARITÉ

cheval de Troie du libéralisme

EN EUROPE

La lutte contre la précarité et son développement est aujourd'hui la priorité de tous ceux et toutes celles qui luttent, partout en Europe, pour la défense d'un système d'éducation public de qualité. Dans tous les pays, une même logique est en œuvre qui vise, sous la pression de la mondialisation capitaliste et de la construction de l'Europe libérale, à utiliser la précarité comme mode de gestion des personnels et à terme à casser les différents systèmes publics d'éducation dans le cadre de la mise en place du « grand marché européen de l'Education ».

Avec un développement effréné dans tous les pays européens la précarité met en danger l'existence même du principe d'école publique. En dégradant les conditions de travail et d'étude, en précarisant les statuts des personnels, en multipliant les types d'emplois et les situations locales, la précarité est une véritable attaque contre les systèmes publics d'éducation visant à permettre la marchandisation de l'école.

C'est en cela que la précarité est un véritable cheval de Troie du libéralisme contre les systèmes d'éducation européens. Elle l'est doublement, en organisant l'exploitation des travailleurs de l'Education, mais aussi en préparant la future main d'œuvre efficace, rentable, flexible, mobile et surtout totalement soumise qui viendra alimenter un marché du travail livré aux exigences du libéralisme.

Pour notre syndicalisme, la lutte contre la précarité ne doit pas se concevoir comme une lutte à caractère " humaniste " visant à la simple défense de collègues " mal- traités " ni même comme une logique de service de type assurantielle visant à la défense des statuts et des conditions de travail des personnels. C'est le combat contre une logique plus générale, une logique qui s'inscrit dans l'affaiblissement et la remise en cause de l'école publique. C'est à la marchandisation d'un droit essentiel, celui à l'éducation, que nous sommes confrontés.

Jusqu'à aujourd'hui, dans tous les pays européens, l'école publique est un système non marchand visant à répondre, au moins en partie, aux besoins des populations. L'accès à cette institution est donc essentiel pour les enfants des classes populaires même s'il ne faut pas nier que l'école publique reste encore une école capitaliste largement basée sur la reproduction sociale et l'inégalité des chances. Néanmoins accepter de rendre marchande cette institution et l'ouvrir aux intérêts privés, comme le prévoit le projet de

EUROPÉEN ★ **España – Italia – France**
du syndicalisme anti-capitaliste ★
CGT Enseñanza – UNICOBAS/l'Altrascuola – CNT-Education, Émancipation, SUD-Education
Éducation ★ ★ ★ ★ ★

Présentation



UNICOBAS/l'Altrascuola *Italie*

Les précaires : un problème passé, présent et à venir

CELA PEUT PARAÎTRE UN PARADOXE, mais c'est l'âme réalité d'une école italienne toujours plus à l'abandon. En dépit des promesses continues et non tenues faites par les gouvernements, la "bataille" des personnels précaires enseignants, de services et administratifs (ATA), d'éducation, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée se poursuit. C'est devenu désormais seulement un rêve, en dépit des promesses continues (jamais tenues) des ministres quels qu'ils soient qui se sont succédé à l'Education Nationale.

Il y a actuellement en Italie 810 000 enseignants recensés et suppléants, 15.507 enseignants en religion catholique prêts à être titularisés sur un poste (les 6.646 autres continuent à enseigner avec un contrat annuel), 240.000 personnels de services et administratifs, 11.000 personnels d'encadrement. Sur cet énorme chiffre, environ 140.000 précaires (enseignants, de services* et administratifs (ATA) et personnels d'éducation) peuvent être considérés comme " historiques ".

Il semblait qu'avec l'approbation d'un amendement à la loi 143/04 le Ministère allait adopter un plan pluriannuel de titularisations, pour la couverture des postes disponibles et vacants (ce plan naturellement devait être mis en œuvre au moyen de financements inscrits annuellement dans la loi de finances), mais le gouvernement Berlusconi ne prévoit absolument rien pour ce qui concerne les titularisations dans le secteur de l'Ecole.

Des personnels éprouvés et exaspérés
 Après des années de promesses, le personnel précaire de l'Ecole italienne, désormais éprouvé et exaspéré au plan psychologique, est convaincu de devoir continuer à se battre pour une juste cause, et également par ce qu'il n'y a pas de volonté de résoudre ce problème qui dure depuis des années.
 Les salaires du personnel enseignant et non enseignant, en Italie, sont actuellement parmi les plus bas en Europe (1000 euros en début de carrière et 1500 à la fin).

Dans un pays qui était encore jusqu'à ces dernières années considéré comme la sixième puissance économique mondiale, ce qui se passe est vraiment grave.

Pourtant il n'y a pas eu d'augmentations ni de mesures, il n'y a pas même eu de renouvellements de contrat (échus depuis 11 mois pour les enseignants et de 35 pour les personnels d'encadrement).

Coupes et contre-coupes...

Le couperet du super ministre de l'économie s'est abattu de nouveau sur notre Ecole, italienne déjà mise à mal. Coupes et contre-coupes qui vont venir s'ajouter à celles prévues par la loi n°

448/2001 : 33.500 postes d'enseignants en moins en trois ans, dont 8500 pour l'année scolaire 2002/03, 12.500 pour l'année 2003/04 et encore 12.500 pour l'année 2004/05.

En regard 15.000 titularisations par rapport aux 140.000 postes encore disponibles après les suppressions, une goutte d'eau dans la vaste mer où se noient des centaines de milliers de précaires.

Avec le maxi amendement en discussion (même si la ministre Moratti continue à affirmer qu'elle s'opposera à toute suppression), avec la réduction de 14.000 enseignants et de 6000 ATA, on arriverait à 100.000 suppressions depuis 2001,

une véritable catastrophe.

Tout cela toujours au détriment des précaires, enseignants et personnels de service, qui aiment leur profession et cherchent à lutter pour obtenir un avenir meilleur pour une école italienne qui recommence à être un lieu de culture, avec les ressources économiques et financières nécessaires, sous le signe de la liberté d'enseignement et d'apprentissage et dans un nouveau cadre réglementaire qui restaure les droits syndicaux et le droit d'assemblée des travailleurs, aujourd'hui reconnu au profit des seuls syndicats concertatifs (CGIL, CISL, UIL, SNALS, GILDA) qui signent les accords mettant en acte les suppressions et empêchent la titularisation des précaires.

UNICOBAS / L'ALTRASCUOLA Italia



traité constitutionnel européen, renforcerait encore le caractère de classe de l'école et les logiques d'inégalités sociales en matière d'éducation. L'école ne peut pas être rentable, au sens capitaliste, et ne peut pas se laisser sacrifier sur l'autel des critères européens de compétitivité économique et de baisse des dépenses publiques.

Aujourd'hui, il y a urgence !

Urgence à s'opposer à ces dynamiques destructrices voulant faire de l'école une marchandise parmi tant d'autres et ainsi démanteler les systèmes publics européens d'éducation.

Urgence à s'opposer à la précarité qui tout en divisant les personnels, en multipliant et en dégradant les statuts, permet petit à petit ce démantèlement de l'école publique.

Urgence à refuser la mise en place en Europe d'une école « fabrique de la précarité » formant au moindre coût une main d'œuvre aux qualifications rapidement obsolètes et renforçant l'échec des plus défavorisés

La lutte doit se mener à la base sous une forme et avec des réponses collectives et non sur une logique de service au travers d'une simple défense corporatiste des personnels et des statuts des titulaires.

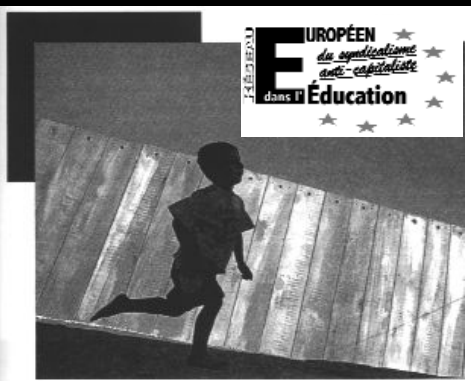
Nos organisations syndicales doivent être capables de diffuser, partout en Europe, là où elles sont implantées, des revendications comme la titularisation immédiate, sans condition de concours ni de nationalité, de tous les précaires ainsi que la revendication qu'à travail égal, le statut et les salaires doivent aussi être égaux. Nous devons aussi être capables d'impulser, de favoriser et de soutenir les formes d'auto-organisation des personnels précaires ainsi que des solidarités concrètes entre les titulaires et les précaires dans un mouvement de lutte collective. Mouvement qui doit viser à faire passer l'idée, auprès des travailleurs de l'éducation mais aussi dans l'ensemble de la population, que la lutte contre la précarité n'est pas seulement une lutte pour nous mais une lutte pour toutes et tous, une lutte sur la nature et la place de l'école dans la société. Une lutte pour aujourd'hui et demain.

Milan, le 27 novembre 2004

España : CGT Enseñanza,

Italia : UNICOBAS/I'Altrascuola,

France : CNT-Éducation, Émancipation, SUD-Éducation



La précarité dans l'éducation

La précarité dans l'Éducation en France

Comme dans les autres secteurs, la précarité gagne de plus en plus les travailleurs de l'Éducation en France. A cette rentrée, on estimait à plus de 20 000 le nombre de précaires non-réemployés. Les (rares) statistiques officielles sur le sujet ne donnent qu'un simple ordre de grandeur de cette réalité (sous-estimée) : en 2001, dans la seule l'Éducation nationale, les agents non-titulaires étaient évalués à plus de 100 000 et leur proportion à près de 10 % des effectifs totaux du ministère. En fait, en tenant compte des différents statuts précaires existant de la maternelle à l'université, on pouvait atteindre la même année le total de 200 000, soit 20%. Avec plus d'un précaire sur cinq emplois, il ne s'agit donc plus d'une situation conjoncturelle, mais d'une forme de gestion ordinaire des personnels de l'Éducation. Une multiplicité de situations

Les précaires dans l'Éducation appartiennent à diverses catégories. Il y a d'abord parmi les enseignants des " maîtres auxiliaires " qui existent depuis plusieurs décennies et dont le recrutement avait été initialement justifié par la hausse trop rapide des effectifs. Mais il y a de plus en plus de catégories encore davantage précaires, comme les " contractuels " qui peuvent être embauchés à l'année, ou encore les " vacataires " qui ne peuvent être embauchés que sur des contrats ne dépassant pas un total de 200 heures par an. Cette dernière catégorie est la moins payée avec des mois de retard parfois et de plus, sans aucune couverture sociale ni ouverture de droit au chômage. On a également recruté à partir de 1997 pour une durée de cinq ans au maximum des " emplois-jeunes " chargés d'assister les enseignants ou de prendre en charge certaines activités d'animation. Un grand nombre d'entre eux se retrouve donc au chômage depuis deux ans avec la fin des contrats.

Chez les personnels non enseignants, on trouve aussi des vacataires et des contractuels, mais il existe également des formules telles que les " Contrats emploi-solidarité " (CES) qui peuvent parfois déboucher sur des contrats emplois consolidés (CEC). Ces

dernières formules comme les emplois jeunes sont présentées comme des mesures destinées à lutter contre le chômage en permettant aux intéressés d'acquérir une expérience et une formation. Mais ils constituent en fait des emplois sous-payés et ne débouchant pratiquement jamais sur des emplois stables.

La casse des postes et des statuts à la clé Ces types d'emplois se substituent progressivement aux emplois permanents : de nombreux services (restauration, nettoyage, etc.) ne peuvent fonctionner que grâce à ces personnels tandis que les remplacements d'enseignants depuis deux ans tendent de plus en plus, à être assurés par des vacataires en lieu et place des titulaires remplaçants. Les statuts relativement protecteurs qui pouvaient exister, comme ceux des maîtres d'internat et surveillants d'externats (MI-SE), destinés aux étudiants de condition sociale modeste, sont supprimés. Ils seront remplacés par des assistants

d'éducation moins payés et n'ayant pas de véritables garanties de pouvoir suivre des études. La régionalisation avec le recrutement direct vont renforcer la vulnérabilité de ces personnels face aux hiérarchies locales. Des formes de mobilisations nouvelles

Historiquement, les mobilisations contre la précarité ont surtout été celles des maîtres auxiliaires qui ont revendiqué des mesures de titularisation. La réponse des gouvernements, souvent guidés par l'attitude du syndicalisme majoritaire, a été des plans de titularisation au moyen de concours réservés. Mais ces plans ont laissé un certain nombre en dehors des mesures d'intégration, notamment les étrangers exclus du fait de leur nationalité du droit à passer un concours. Avec l'accroissement des emplois précaires de ces dernières années, le décalage entre la masse de non-titulaires et les titularisations dans ce cadre s'est accentué.

Les seules revendications cohérentes face à la précarité, c'est la titularisation sans conditions de concours ni de nationalité et la fin du recours aux emplois précaires.

C'est ce qui distingue les syndicalistes révolutionnaires et/ou alternatifs dans l'Éducation nationale des autres organisations qui tendent de plus en plus à accepter dans les faits cette précarisation des personnels. Aujourd'hui les mobilisations sont davantage étudiantes, ou organisées dans le cadre de collectifs de lutte où se retrouvent des précaires d'autres secteurs professionnels comme la culture, la grande distribution ou la restauration rapide. Tout cela conduit à favoriser l'existence de collectifs de précaires autonomes qui luttent dans une perspective unitaire sur le plan des statuts et non-corporatiste.

CNT-éducation, Émancipation, SUD éducation



La précarité des enseignants

D'abord une brève mise au point sur les termes employés pour définir le secteur le plus défavorisé de l'enseignement :

Les Administrations de l'Éducation appellent professeur remplaçant ou intérimaire ("interino") le travailleur qui occupe un poste de travail vacant (occupé par aucun fonctionnaire) pendant au moins une année scolaire complète. Dans certaines Autonomies (Andalousie par exemple), il existe un accord syndical qui permet de prolonger le remplacement jusqu'à 3 années consécutives. Par contre, ils le nomment suppléant ("substituto") quand celui-ci occupe un poste de travail pendant l'absence du fonctionnaire (maladie, congé...) d'une durée inférieure à une année scolaire, de 4 jours à plusieurs mois.

Au niveau syndical nous ne faisons pas de différence entre "remplaçant" ou "suppléant", "précaire" ("precario") et "contractuel" ("eventual"), quand nous voulons faire apparaître la discrimination de ce groupe par rapport au professorat fonctionnaire. Tout en étant conscients aussi qu'il existe différentes situations dans ce même professorat fonctionnaire : postes provisoires, mobilité géographique -et/ou- de fonction, et d'autres atteintes aux conditions de travail dérivées de la croissante hiérarchisation dans les établissements.

Toutefois, dans la pratique, le fait de se référer à un large secteur du professorat (avec les termes "précaire" ou "contractuel") ne produit pas sur celui-ci l'effet de conscience de classe défavorisée que nous attendions dans notre action syndicale quotidienne. Au contraire, dans beaucoup de cas, nous observons un certain refus de ces termes considérés comme péjoratifs.

Panorama actuel de la précarité parmi les enseignants en Espagne

Les pourcentages varient selon les Autonomies, mais nous pouvons dire qu'en Espagne environ 20 % du corps enseignant souffre d'instabilité dans son poste de travail et ses conditions de travail ne sont pas comparables à celles des autres enseignants. Mais il existe aussi un nombre important de travailleurs que certaines Autonomies (Catalogne par exemple) considèrent pratiquement comme des travailleurs fixes ou fonctionnaires. Ce groupe représente la plus grande partie des vrais travailleurs

précaires de l'enseignement. Ceux qui répondent à des offres d'emploi hebdomadaires passent par nos établissements pour faire des remplacements de quelques jours, et presque toujours interrompus, sans aucun droit à rétribution pour les vacances et les week-ends.

C'est dans cette catégorie que l'on trouve le plus d'inégalités : l'Administration ne couvre pas les congés maternité, fait des difficultés pour accorder des mi-temps pour élever les enfants en bas âge ; ces personnes doivent faire des remplacements dans n'importe quel domaine, même très éloigné de leurs capacités ; retard de paye (avec moins de jours payés que de jours travaillés) à cause d'entraves bureaucratiques, etc.

Ni les remplaçants ni les suppléants ne perçoivent les mêmes compléments de paye que les titulaires, même en accomplissant les mêmes tâches. On ne leur reconnaît pas non plus certains droits du travail (formation, congés...) et la majorité d'entre eux bouge énormément.

Le rôle des gouvernements néo-libéraux et de "leurs" syndicats Les gouvernements néo-libéraux et les syndicats majoritaires à leur service sont responsables de la fragmentation et du gaspillage dans l'emploi public déjà en déficit. De leur côté, les Administrations (PP et PSOE) ont axé leurs politiques d'éducation sur la privatisation des services publics avec le transfert des investissements vers le privé qui en découle. Ceci a entraîné la perte de ressources humaines et les restrictions dont les professeurs remplaçants ont fait les frais, avec des conditions de travail de plus en plus précaires.

Les syndicats institutionnels et les gouvernements ont longtemps fait croire que le seul moyen d'accéder à un emploi stable était le passage forcé par les concours. Ils ont ainsi signé des années durant des offres d'emploi ridicules pour des postes exigeant un processus de sélection peu objectif et qui ne tenait pas compte de l'ancienneté ou des capacités acquises par l'expérience des professeurs remplaçants. Ceci en freinant et en éliminant toute forme de lutte en faveur de la non-division des travailleurs.

C G T Espagne, secteur Education

